

Fédération Sportive & Gymnique du Travail

Commission de Cyclisme d'Alsace

PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve : 09 Octobre 2021

Lieu: Stade de Muhlbach sur Munster

Cyclo-cross BIG MAT SPIELMANN



SPIELMANN

ORGANISATEUR: MUNSTER BIKE CLUB

COUREURS ADMIS: LICENCIES FSGT, FFC ET NON-LICENCIES

ENGAGEMENTS: A faire parvenir pour le 06 Octobre 2021 à : Marc GAERTNER

18, Vieux Chemin

68140 ESCHBACH AU VAL

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement par chèque est joint à l'inscription.

(Pas d'engagements par mail ou téléphone).

Attention : pas d'inscriptions sur place le jour de la course

Protocole COVID 19 : Application des mesures sanitaires en vigueur à la date de la course.

Le PASS SANITAIRE est OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS

(à présenter à l'entrée de la zone de départ/arrivée pour les coureurs et le public).

TARIFS:

Licenciés FSGT : 5 €

Non licenciés FSGT:

- Jeunes (jusqu'à Benjamins) : 5€(assurance comprise)
- Minimes à Anciens : 10€(assurance comprise)

<u>DÉPART ET ARRIVÉE</u>: Salle omnisports de Muhlbach (en face du stade de foot)

Horaires	Catégories	Durée
12h15	Moustiques et Poussins (G+F)	7 min
12h30	Pupilles (G+F)	10 min
13h00	Benjamins (G+F)	15 min
13h30	Minimes (G+F)	20 min
14h30	Dames, Cadetts, Cadettes, SV4 et Anciens	30 min
15h30	Juniors, Seniors et Vétérans	45 min

DÉPART ET ARRIVÉE:

Remise des prix des jeunes : à 14h00 devant le local du MBC ; seuls les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Remise des prix des autres catégories : environ 45 minutes après la dernière course ; seuls les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

IMPORTANT:

- Le règlement des épreuves est celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT.
- Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.
- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
- Les non licenciés majeurs devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.
- Les non licenciés mineurs devront présenter le « Questionnaire santé » dûment complété. Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la FSGT dans **Informations/Documents utiles**, **Formulaires**.
- Les bicyclettes de type "VTT sans embouts de cintre" sont autorisées.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, vous retrouverez, ci-dessous, les mesures de préventions à appliquer pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Ce dispositif sera envoyé, 2 jours avant la course, à tous les clubs ayant des coureurs inscrits.

LE PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS.

Pour produire un Pass Sanitaire valide, chacun doit pouvoir présenter l'une des trois preuves suivantes (format papier ou numérique) :

- Une vaccination complète et du délai nécessaire (7 jours) post injection finale ;
- Un test négatif de moins de 72 h : test RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé ;
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR réalisé depuis plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Sont exonérés de l'obligation de présentation du Pass Sanitaire :

- les jeunes de moins de 12 ans
- les majeurs justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR L'AIR DE DEPART ET ARRIVEE SAUF PENDANT L'EPREUVE SPORTIVE

Une entrée et une sortie pour éviter les croisements

Zone d'appel et ligne de départ : Dans la zone d'appel tous les concurrents, dirigeants doivent porter un masque. Après chaque appel, un concurrent, une fois arrivé sur la ligne de départ, garde son masque et attend l'ordre du commissaire pour l'enlever juste avant que le départ soit donné. Dans cette zone le port du masque est obligatoire pour les commissaires, dirigeants et public.

Petite restauration: Selon protocole HCR

Rappel des gestes barrières applicables par toutes et tous :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Eviter de se toucher le visage.
- Respecter une distanciation sociale avec les autres de 1m.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque dès lors qu'il y a regroupement de personnes et à proximité de la buvette.

Le rappel des gestes barrière sera affiché à proximité de la zone de départ, seule zone de concentration de personnes.

Ce protocole pourra être modifié selon les directives gouvernementales et préfectorales sans préavis.